

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

CHARTRE DE FORCALQUIER POUR LA COHESION ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre du débat public *ImPACtons !*, 40 personnes (agriculteurs, représentants d'organismes publics, privés, associatifs et syndicaux, citoyens) ont participé à une réunion de travail, ouverte à tous, le 30 septembre 2020 à Forcalquier, sur le thème « Cohabiter dans les campagnes ? ». Les participants ont écrit la présente charte, à partir de l'expérience locale du bassin de Forcalquier, afin qu'elle serve de base de questionnement pour tous les territoires ruraux, au moment de définir leur politique de développement rural. Les « questions à se poser » et les « points de vigilance » qui composent ce document doivent permettre d'orienter les financements de la PAC pour assurer une meilleure cohésion rurale.

Thème 1 : Foncier et vocation des terres (transmission, urbanisation, acquisition, etc.)

Question à se poser : **Comment protège-t-on les terres agricoles en quantité suffisante pour nourrir le bassin de vie et au-delà, et favoriser la transmission ?**

Points de vigilance : Ne pas urbaniser les terres agricoles.
Les collectivités doivent assurer la compensation agricole (par exemple : 1 hectare urbanisé compensé par 2 hectares de bonne terre agricole remis à l'agricole)

Question à se poser : **Comment freiner la course à l'expansion de la taille des exploitations ?**

Points de vigilance : Rentabilité des exploitations – protection de la biodiversité – protection de la production agricole française
Privilégier les actifs agricoles, plutôt que les surfaces primées

Question à se poser : **Quelle définition de l'actif agricole dans la PAC pour éviter la disparition des terres agricoles (artificialisation, friches, cession de parts de société)**

Question à se poser : **Comment la PAC peut sécuriser le revenu sans créer de rente (nécessité de plafonnement) pour sécuriser la vocation des terres agricoles**

Point de vigilance : Accès au foncier

Thème 2 : Gestion et préservation des ressources (eau, paysage, fertilité, biodiversité, etc.)

Question à se poser : **Comment gérer les ressources en maintenant l'équilibre économique ? Jusqu'où peut-on aller ?**

Points de vigilance : Sur le prix à payer
L'agriculteur chercheur à la ferme, confronté à la difficulté technique et économique, et aussi comme faisant partie intégrante d'un programme de recherche

Question à se poser : **La connaissance actuelle des ressources naturelles permet-elle une meilleure gestion, valorisation et préservation ?**

Point de vigilance : Distinguer les ressources naturelles et les ressources disponibles pour l'activité

Thème 3 :

Alimentation et territorialisation (débouchés, labels, santé, etc.)

Question à se poser : **Quelles formes de structuration de filières (coopératives, magasins de producteurs, restauration collective à travers le projet alimentaire territorial...) quand le marché local tend vers la saturation ?**

Point de vigilance : Le coût des productions locales pour les acheteurs

Question à se poser : **Quels outils en amont pour améliorer la production et la valorisation locale (par exemple conserverie, légumerie, au format collectif) ?**

Point de vigilance : Coût élevé de l'investissement et du fonctionnement pour le producteur

Thème 4 : Développement rural (vie sociale, culturelle, aides publiques, démographie, etc.)

Question à se poser : **Comment favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ?**

Point de vigilance : Rééquilibrer les critères d'attribution des aides en faveur de la création d'emplois (et moins en faveur des surfaces)

Question à se poser : **Comment développer le lien social en milieu rural ?**

Points de vigilance : Faire « avec » plutôt que « pour » le gens (ex : le programme LEADER n'est pas assez connu, il est nécessaire que le plus grand nombre s'en empare)
Maintenir les services publics de base

Question à se poser : **Quelles aides publiques pour le développement rural ?**

Points de vigilance : Délégation de la gestion des mesures du développement rural aux territoires
Généraliser la gouvernance citoyenne de tous les dispositifs (à partir de l'expérience de gouvernance publique / privée des GAL)
Mieux définir les bénéficiaires (ICHN, PAC, pour les agriculteurs actifs...)
Maintenir les enveloppes sur les mesures rurales existantes (diversification des activités, patrimoine rural, etc.)